

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

Présents

M. Marcel Morabito, Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil,
M. Olivier Bonsart, Directeur Délégué Groupe SIPA-Ouest-France et Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,
Mme M.P. Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. François Devevey, Directeur général de la Fédération de la Presse française
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine,
M. Gabriel Caloz, représentant de M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes1,

Mme Anne Cammilleri, Professeur des Universités,
M. Lionel Honoré, Professeur des Universités,
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,
Mme Christine Petr, Professeur des Universités,
M. Gilles Richard, Professeur des Universités.

M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,
M. Florent Aubry-Louis, PRAG.

M. Timothée Cantard, élève de l'IEP,
M. Clément Berthelot, élève de l'IEP,
Mlle Margot Godart, élève de l'IEP,
M. Nathan Houlier, élève de l'IEP,
M. Maxence Huguenot, élève de l'IEP,
Mlle Victoria Liberatore, élève de l'IEP,
M. Benoît Marbotte, élève de l'IEP,
Mlle Marie Robin, élève de l'IEP,
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP,

Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

Représentés

M. Jean-François Verdier, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique
Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'ENA,
M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,
M. Pierre Victoria, Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU,

Membres ayant voix consultative

Mme Lenoir, agent comptable de l'Université Rennes 1
Mme Valérie Mercier, Secrétaire générale de l'IEP,

M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,
M. André Nguyen, Chargé de mission.
Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable de la comptabilité,
Mme Karima Ejjaaf, Contrôleur de gestion

M. Morabito ouvre la séance à 14h33 et donne lecture des différentes procurations

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Nathalie Loiseau	M. Marcel Morabito
M. Jean-François Verdier	M. Marcel Morabito
M. Jean-Claude Casanova	M. Pablo Diaz
M. Pierre Victoria	M. Pablo Diaz
M. Guy Cathelineau	M. Gabriel Caloz
M. Erik Neveu	M. Gilles Richard

A l'occasion d'un CA profondément renouvelé dans sa composition, M. Morabito propose aux participants de faire un tour de table afin de permettre à chacun de se présenter brièvement.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

M. Morabito met aux voix le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012.

M. Hughenot indique, en page 1, une erreur de transcription matérielle relative au nom du président actuel de la Région Bretagne. Il convient de lire : « *M. Pierrick Massiot* » au lieu de « *M. Jean-Yves Le Drian* ».

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch indique que les discussions du réseau des Six IEP avec le MESR sur le projet de renforcer la démocratisation sont en bonne voie et devraient déboucher à terme sur la création de postes.

Sur le fonctionnement interne de l'IEP, M. Le Floch signale que le CA aborde un nouveau cycle de trois ans qui correspond à la durée de mandats des enseignants élus (collèges A et B), du représentant du personnel et des personnalités extérieures ; le mandat des élus étudiants déroge à la règle puisque leur mandat est renouvelé chaque année.

S'agissant des dernières élections, M. Le Floch tient à saluer la mobilisation des personnels administratifs et enseignants et leur participation forte et active à la désignation de leurs représentants. Toutefois, il informe le CA que les résultats du scrutin du collège B comprenant les Maîtres de conférence, PRAG et ATER font l'objet d'une contestation : la Commission de contrôle des opérations électorales universitaires (CCOE) de l'Académie de Rennes a été saisie mardi 4 décembre d'un recours en annulation. Les requérants sont au nombre de trois : Mme Roselyne Ringoot et MM. Jacques Harel et Philippe Leroy.

M. Le Floch indique qu'il n'a aucun commentaire à faire sur le fond de l'affaire dès lors que la CCOE est saisie ; il convient d'attendre la décision de la Commission. Lorsque la décision lui sera notifiée, il transmettra aussitôt l'information aux administrateurs.

M. Le Floch déclare que cet incident s'inscrit dans un contexte particulier, mais qui n'est pas nouveau. En effet, il rappelle que les contestations dans le cadre des élections ne constituent pas une pratique récente. Il y a eu des précédents : certains ont échoué, d'autres ont réussi comme en 2004. Pour illustrer son propos sur les difficultés récurrentes rencontrées à l'IEP, M. Le Floch cite un extrait d'un compte rendu de CA de 2007 qui relevait déjà un climat de travail délétère.

La croissance continue de l'établissement nécessite l'adaptation de son organisation administrative. Cette période de transformation et d'ajustement suscite des incompréhensions et des tensions d'autant plus vives que l'IEP est un petit établissement sous doté en moyens financiers et en personnel par le ministère. En outre, le passage du cursus de trois à cinq ans s'est accompli sans aucune augmentation de personnel administratif et enseignant. Pour autant, les interrogations sur ces questions itératives reposant notamment sur des difficultés liées aux relations de travail, de coordination et d'organisation sont légitimes.

Aussi, à partir de janvier 2013, M. Le Floch souhaite réunir l'ensemble du personnel en vue de la mise en place de groupes de travail afin de trouver collectivement des solutions appropriées. Ces groupes se réuniront de janvier à mars 2013 et auront pour objectif de proposer des pistes pour améliorer les procédures, de rénover la gouvernance et d'assurer une meilleure transparence dans la gestion de l'IEP. M. Le Floch s'engage à transmettre et à soumettre à la discussion du CA toutes les informations issues de ces réunions.

M. Richard se réjouit de l'annonce de la constitution de groupes de travail réunissant l'ensemble du personnel. Il déclare prendre la parole au nom de l'intersyndicale et qu'il est mandaté par l'assemblée générale des personnels qui s'est tenue le 22 novembre 2012 ; il transmet, en séance, aux membres du CA, la motion adoptée à l'issue de cette réunion ainsi que le recours en annulation déposé à la CCOE. Il souligne que la réunion d'une intersyndicale à l'IEP représente une situation inédite et qu'elle traduit un profond malaise. Il partage le diagnostic sur son caractère récurrent et il estime que ces difficultés pourront être résolues par l'écoute et le dialogue.

M. Huguenot déclare que ce malaise est également ressenti par les étudiants qui manifeste, par ailleurs, une lassitude certaine à l'égard des querelles de personnes très souvent contraires à l'intérêt de l'IEP. Il signale que la liste SPRI exclut de prendre part aux tensions actuelles ; en revanche, SPRI participera à tout projet visant le développement de l'établissement.

Mme Lebois est surprise par la sévérité de la critique sur l'élaboration du budget. De même, elle regrette le caractère succinct de la motion et exprime des doutes sur la représentativité du

mouvement organisé par l'intersyndicale. En tout état de cause, elle trouve regrettable d'aboutir à cette situation ; elle espère que la démarche proposée par la direction débouchera sur des solutions partagées par tous.

M. Richard justifie la sévérité de la critique : elle est dure, mais c'est la réalité. Elle est l'expression du vécu des services administratifs et non une lubie d'enseignants.

M. Morabito déclare que le CA prend acte de la motion. Il souligne qu'il est important que les mécontentements se manifestent et que l'opposition s'exprime. Il propose ensuite de revenir au cœur de l'ordre du jour et d'examiner le budget de l'IEP pour l'année 2013.

III - FINANCES

1 – VOTE SUR LE BUDGET 2013

M. Le Floch souligne que le budget 2013 adopte une nouvelle présentation. Cette nouvelle présentation budgétaire sera officiellement appliquée à partir de 2016. Pour autant, les nouveaux documents budgétaires sont fournis, à titre indicatif, aux membres du CA pour qu'ils s'approprient progressivement cette nouvelle représentation budgétaire.

Avant d'aborder le détail du budget 2013 dans son ancienne présentation établie sur la base des centres financiers, M. Le Floch souhaite, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, mettre le budget en perspective. Il distingue budgets primitif, consolidé et réalisé (c'est-à-dire à la somme des engagements pris au cours de cet intervalle de temps) et retrace leurs évolutions à travers quatre histogrammes couvrant la période 2010 à 2013. Les trois premiers correspondent au budget primitif. Ils indiquent un budget en croissance et des investissements quasiment absents. M. Le Floch rappelle que seuls les salaires des personnels contractuels sont inclus dans les rubriques de dépenses. Il attire l'attention du CA sur la nécessité au cours de cette période de recruter du personnel supplémentaire. En effet, deux embauches sont intervenues pour améliorer les tâches de deux services : l'une au budget, l'autre au service informatique.

Commentant le « budget consolidé » sur trois ans (qui ne comprend pas la masse salariale versée par l'Etat, mais qui doit ici s'entendre comme la somme du budget primitif et des DBM), M. Le Floch observe que la même évolution est confirmée en tendance : très forte accélération des recettes et une croissance relativement maîtrisée des dépenses.

M. Le Floch met en avant les deux décisions qui ont prévalu dans l'établissement du budget 2013. En premier lieu, eu égard aux difficultés économiques et financières actuelles de la France, le budget 2013 est construit sur l'éviction partielle du bonus contractuel. En effet, bien que l'Etat ait toujours assuré en totalité le versement des fonds qu'il a promis à l'établissement, l'IEP a fait le choix d'une approche prudente qui exclut du budget 2013 une partie de la dotation allouée par l'Etat. Ce choix permettra, en cas d'embellie budgétaire ou si le contrat était respecté, d'ajuster à la hausse les dépenses de l'IEP.

En second lieu, il a été décidé, dans un souci de simplification de suivi des comptes financiers d'affecter les heures réalisées par les enseignants permanents au sein des parcours de 5^{ème} année à leurs services de base. Cet arbitrage permettra l'application d'une même règle à

tous les services concernés. Corrélativement, l'absence de règles et les distorsions financières qui existaient précédemment seront désormais circonscrites. Au surplus, cette décision a pour effet d'accroître les marges de manœuvre budgétaires -c'est le cas pour le CPENA- et la visibilité du centre financier « Diplôme IEP ».

Le budget est articulé sur trois axes clairement inscrits dans les objectifs affichés dans le contrat quinquennal :

- le renforcement de la politique de formation de l'IEP. Un effort sera consenti pour le CPENA sous forme d'un plan d'aide à la filière « service public ». Ce plan vise à pallier les insuffisances des dispositifs existants, tant dans le CPENA que dans la filière « Carrières publiques et judiciaires ». Par ailleurs, à la demande des linguistes, il sera procédé au cours de l'année 2013 à l'installation d'un laboratoire de langue ;
- la poursuite de l'amélioration de la qualité de la vie étudiante, point fort de l'IEP relevé notamment dans le rapport de l'AERES. En ce sens, le budget 2013 prévoit d'augmenter sensiblement le budget alloué à la vie associative et de parfaire les conditions d'accueil de la Cafétaria ;
- la prise en compte des effets de la croissance de l'IEP sur son fonctionnement administratif. Les services de la scolarité et de la comptabilité seront dotés d'un personnel supplémentaire (1 ETP). Le service informatique sera de même renforcé afin de réaliser deux exigences majeures liées au concours commun et à la dématérialisation des tâches des différents services de l'établissement (1 ETP mutualisé au niveau des 6).

M. Le Floch précise que les discussions relatives à la préparation du budget ont bien eu lieu. Il indique que, lors de l'établissement des budgets précédents, la somme de toutes les demandes excédait les 400.000 €. Un tel arbitrage n'a pas eu lieu cette année, compte tenu de l'augmentation des recettes. Malgré tout, toutes les dépenses n'ont pu être satisfaites. Pour autant, quelles que soient les difficultés liées à la nécessité d'un arbitrage, M. Le Floch signale la chance de l'IEP de pouvoir élaborer un budget en croissance.

M. Honoré intervient sur les masters MOP et CDO. Suite aux éléments d'explication donnés par le directeur, il comprend mieux la chute des crédits ouverts sur ces centres financiers, mais s'interroge néanmoins sur la suffisance de ces derniers.

M. Le Floch tient à remercier Marie-Christine Fontaine, ainsi que Valérie Mercier et Karima Ejjaaf pour leur participation à l'élaboration du budget 2013. Les services ont travaillé sur le calcul de ces services de base. En tout état de cause, si parfois il y a eu doute sur la suffisance des crédits, le budget n'a pas été automatiquement revu à la baisse. Par ailleurs, M. Le Floch déclare que toutes les maquettes pédagogiques adoptées à la rentrée ont été respectées. Par suite, tous les éléments indiqués dans la maquette devraient se retrouver dans le budget.

M. Honoré en prend bonne note. Dans ces conditions, il conclut que l'usage des DBM est possible. Il souligne qu'un master représente un centre pédagogique, mais aussi un centre de profit : à côté des dépenses, il existe des recettes engendrées par la formation continue et induites par les contrats de professionnalisation. Il note que cet élément devait en la forme apparaître dans les tableaux budgétaires.

Mme Ejjaaf rappelle qu'un budget est globalisé. Les recettes ne sont pas affectées, mais intégrées dans le budget considéré dans son ensemble. Par ailleurs, l'évocation de la notion de centre de profit suppose nécessairement l'élaboration d'une comptabilité analytique. Or, la

conception et la tenue d'une telle comptabilité représentent un coût supplémentaire en termes d'investissement pour l'IEP.

M. Honoré souhaite des précisions sur les pouvoirs de la commission scientifique. Quel budget peut-elle proposer pour soutenir la recherche ? Les propositions acceptées seront-elles inscrites dans le prochain budget ?

M. Le Floch indique que cet élément pourrait être pris en compte dans le cadre de la discussion sur le référentiel propre à la politique scientifique qui distingue les activités d'enseignement et de recherche.

M. Caloz intervient sur le budget consolidé. Il souhaite connaître le montant des dépenses après intégration des salaires des personnels.

Mme Ejjaaf répond qu'il convient d'ajouter 3 millions d'euros au budget primitif. Soit un budget qui approcherait les 6 millions d'euros.

M. Le Floch précise qu'à cet accroissement des dépenses correspond une augmentation sensible des recettes issues du contrat quinquennal, de la hausse des droits d'inscription, de l'internalisation de recettes dédiées (FNSP).

Mme Mercier ajoute également les recettes tirées des prestations de la formation continue et des contrats de professionnalisation s'élèvent à 62 000 € supplémentaires cette année.

M. Caloz souhaite savoir si le budget de l'IEP prévoit une réserve de précaution évaluée généralement à 2 ou 3 % du montant total du budget. Soit 1 million d'euros pour l'université de Rennes 1.

M. Le Floch précise que cette technique comptable n'est pas pratiquée par l'IEP pour la simple raison que l'établissement n'est pas encore doté de responsabilités et de compétences élargies.

M. Huguenot souhaite un engagement et un calendrier clairs sur la mise en place d'une comptabilité analytique à l'IEP.

Mme Ejjaaf répond que cet engagement est subordonné à la réalisation de deux conditions. La première est relative à la question des moyens humains supplémentaires afin de disposer dans de meilleurs délais des données comptables. La seconde a trait à la fiabilisation des données de l'ensemble de l'établissement. Au surplus, il conviendrait de mettre en place un groupe de travail pour répondre aux attentes des différents acteurs.

M. Le Floch annonce que l'objectif est d'instaurer les bases d'une comptabilité analytique l'année prochaine.

M. Richard interroge le directeur sur la baisse constatée du budget du centre financier 208 « insertion et relations professionnelles » depuis deux ans.

M. Le Floch fait observer que la seule lecture des engagements budgétaires peut être trompeuse. En effet, il précise que le service en question a largement bénéficié du soutien apporté par un autre service. Ce soutien s'est notamment traduit par le transfert de missions

particulièrement lourdes comme la gestion et la collecte de la taxe d'apprentissage et la prospection, le suivi et l'accompagnement des contrats de professionnalisation.

Mme Mercier mentionne que le responsable du service Insertion et relations Professionnelles a pour projet la mise en place d'une nouvelle application. Eu égard à l'importance de son coût, il lui a été proposé d'en discuter au préalable au mois de janvier. Après concertation, cette demande pourrait faire l'objet d'une DBM.

M. Morabito invite les administrateurs à passer au vote.

Le budget 2013 est adopté à l'unanimité.

2 – VOTE SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Diaz indique au préalable que les montants des subventions alloués à chacune des associations ont été établis dans le cadre de la commission de la vie étudiante. Cette commission est composée de deux enseignants MM Diaz et Honoré (absent excusé le jour de la délibération) et de deux représentants étudiants élus, M. Houlier et Mlle Godart. L'enveloppe globale s'élève cette année à 17 000 €, en augmentation de 5 000 € par rapport à l'année dernière.

M. Richard souhaite connaître la raison de cette augmentation de près de 40%.

M. Le Floch répond que la cause principale réside dans l'augmentation des recettes liées à l'accroissement de droits d'inscription. Cette hausse se répercute naturellement sur les subventions allouées aux associations.

M. Marbotte rappelle que les élus de la liste SPRI avaient demandé une progression des subventions aux associations en échange de la réforme des frais d'inscription. Par ailleurs, il souligne que l'association BATNA est la seule association dont la demande de subvention n'a pas été totalement satisfaite. Elle pourrait, au cours de l'année, être confrontée à des difficultés financières (organisation de SPRIMun) qui nécessiteraient l'intervention du fonds de secours susceptible d'abonder son budget. Le fonds de secours pourrait également venir en aide à l'association Le Chapitre qui organise des débats entre élèves à l'IEP. Reprise tardivement cette année, les responsables de cette association n'ont pu établir, en temps utile, la demande de subvention.

Outre la question des délais, Mlle Godart déclare que la difficulté provient des demandes souvent imprécises et de la présentation de bilans peu détaillés. Dès lors, elle insiste sur la nécessité d'assurer une formation solide notamment dans le domaine de la comptabilité aux membres des associations. Elle pointe une autre lacune liée au défaut de transmission entre l'ancienne et la nouvelle équipe au sein des associations.

Mme Rouger confirme cette analyse en constatant avec surprise que l'aide financière demandée à la région par l'association BATNA ne soit pas enregistrée dans son budget.

M. Diaz précise que l'association BATNA n'a présenté aucun document au soutien de sa demande.

Les subventions aux associations étudiantes sont adoptées à l'unanimité.

3 – VOTE SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR COLLOQUES

M. Le Floch se félicite de la grande qualité des colloques à venir et du très bon comportement des organisateurs notamment en ce qui concerne la diffusion de l'information dans les délais. Au demeurant, il rappelle que toute demande de subvention implique une explication *ex-post* de la part des organisateurs sur le financement du colloque.

En l'absence d'observations, M. Morabito propose de passer au vote.

L'attribution des subventions pour colloques est adoptée à l'unanimité.

4 – VOTE SUR LA SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

M. Le Floch indique que la demande de subvention inclut le rapport moral de l'Amicale ainsi que son budget prévisionnel. Le montant de la subvention proposé s'élève à 11 000 €.

M. Huguenot observe une différence entre le nombre d'adhésions et le nombre de chèques cadeaux . Cette situation est-elle normale ?

M. Le Floch relève la pertinence de la remarque mais, en l'absence d'éléments, il n'est pas en mesure de répondre utilement à cette question.

La proposition de subvention est adoptée à l'unanimité.

IV – MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

1 – VOTE SUR LA CONVENTION CADRE ENTRE L'IEP DE RENNES ET L'UNIVERSITE DE CAEN BASSE NORMANDIEA REGION BASSE NORMANDIE

M. Le Floch salue la présence de Maxime Sourdin, étudiant de l'antenne caennaise, parmi les nouveaux administrateurs. Il présente la convention qui a pour objectif principal de permettre aux étudiants de l'IEP à Caen de bénéficier des avantages et services offerts par l'Université de Caen Basse Normandie (UCBN).

M. Richard pose une question générale sur l'article 2 de la convention. Il considère que « le vivier des comités de sélection » devrait être mis à jour ; le renouvellement pourrait se réaliser directement à Rennes ou par l'incorporation d'enseignants caennais. Il énonce, ensuite, une question plus précise concernant l'article 13 : la formulation du deuxième paragraphe n'est pas claire, que recouvre-t-il ?

M. Le Floch indique qu'il s'agit pour l'UCBN d'empêcher ses meilleurs étudiants de chercher à rejoindre l'IEP de Rennes.

Mme Cammilleri précise que, l'an dernier, il a déjà été procédé au renouvellement de la composition du « vivier » prévu à l'article 2 en vue du recrutement d'un professeur de droit public ; poste qui, au demeurant, n'est toujours pas pourvu à ce jour. Par ailleurs, elle souhaite savoir si, dans le cadre d'une réactualisation du vivier en interne, un enseignant caennais serait considéré comme intérieur ou extérieur.

M. Le Floch répond qu'un enseignant de l'UCBN serait considéré comme un extérieur.

Sur l'article 11, Mme Diverres demande quelle est la raison de la différence de tarification pratiquée entre Caen (20 €) et Rennes (5 €).

M. Le Floch justifie la différence de tarification par le fait que l'IEP de Rennes n'est pas considéré comme une composante de l'UCBN, mais comme un partenaire Grandes écoles.

La convention cadre est adoptée à l'unanimité.

2 – VOTE SUR LA REPARTITION DES ELUS ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS INTERNES A L'IEP

M. Le Floch demande quelle est la répartition prévue chez les professeurs

M. Richard indique que la discussion des professeurs sur la répartition n'est pas encore achevée. Il souhaite que la composition des commissions concernant les professeurs soit évoquée ultérieurement.

M. Diaz précise la composition des différentes commissions prévue par le règlement intérieur.

M. Le Floch rappelle les délais de rigueur, la composition des commissions doit être validée en janvier 2013.

M. Diaz souligne la nécessité de proposer rapidement les noms des élus qui composeront la commission de discipline.

M. Morabito propose de passer ensuite à la répartition des élus étudiants dans les commissions de l'IEP. En l'absence d'observation, il met ladite proposition au vote. La répartition des élus enseignants sera validée lors du prochain CA.

La répartition des élus étudiants dans les commissions de l'IEP est adoptée à l'unanimité.

3 – VOTE SUR UNE DEMANDE DE DOMICILIATION D'ASSOCIATION ETUDIANTE

M. Le Floch présente l'association CERIEP.

Mme Petr est surprise par la formulation très vague de l'objet de l'association. Par ailleurs, elle souhaite connaître le positionnement de l'association par rapport à Ységoria, ne rentre-t-elle pas en concurrence avec cette dernière ?

M. Cantard déclare s'exprimer au nom de l'association en qualité de vice-président. Il rappelle les buts de l'association et rassure les membres du CA sur les risques de la concurrence vis-à-vis d'Ységoria : l'activité de l'association est recentrée sur l'IEP, seront évoqués uniquement les événements propres à l'établissement..

Mme Petr souligne qu'il est également évoqué des débats sur le site internet. A cet égard, elle tient à rappeler au CA que les propos tenus sur le site doivent faire l'objet d'une surveillance.

M. Le Floch confirme cette mise en garde.

M. Cantard indique qu'un dispositif de modération est déjà mis en place.

Mme Camilleri approuve également cette alerte. Elle ajoute qu'il convient de bannir tous propos discriminatoires.

M. Morabito souscrit totalement à cette dernière remarque.

M. Honoré indique qu'il a suivi des débats sur le site de l'association l'an dernier et qu'il les a trouvés sereins, mesurés et constructifs.

La demande de domiciliation de l'association est adoptée à l'unanimité.

4 – DISCUSSION SUR LE RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS, PERSONNALITES EXTERIEURES, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Le Floch rappelle la composition du CA qui comprend quatre personnes membres de droit : le président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), la Directrice de l'ENA, le Directeur de la Direction générale de la Fonction publique et le Président de l'Université de Rennes1 à laquelle l'IEP est rattaché. Le CA inclut également six personnalités extérieures : le Président du Conseil régional de Bretagne, le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Victoria, Directeur du groupe VEOLIA, M. Bonsart, responsable du groupe OUEST FRANCE, M. Devevey, Directeur de la Fédération nationale de la presse française et M. Morabito, professeur agrégé de droit public enseignant à l'IEP de Paris, ancien Recteur et ancien Directeur de l'IEP de Rennes.

M. Le Floch indique que MM. Morabito et Devevey ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat. Il tient à les remercier chaleureusement pour leur précieuse collaboration.

M. Le Floch explique que le Conseil régional et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine demeurent des partenaires privilégiés et il souhaite qu'ils conservent chacun un siège au CA.

Il annonce que le directeur du Théâtre national de Bretagne (TNB), M. François Le Pillouer, pourrait être intéressé pour siéger au CA de l'IEP. M. Le Floch a également pris contact avec le groupe Bolloré qui est intéressé par le fait territorial breton. Au demeurant, eu égard aux activités développées par le groupe industriel notamment dans la fabrication de batteries de haute performance pour les voitures électriques et comme acteur important dans les médias, la presse française et la production audiovisuelle, le lien avec les spécialisations développées par Sciences Po Rennes apparaît cohérent, direct et naturel.

Enfin, il souhaiterait réserver une place au CA à un responsable de la Caisse des dépôts et consignation. Cet organisme financier au cœur de nombreux projets nationaux et locaux pourrait contribuer efficacement à la croissance et à l'avenir de l'IEP.

M. Le Floch propose de céder la parole à MM. Morabito et Devevey.

M. Morabito remercie M. Devevey pour son implication sérieuse et constante à l'IEP et lui abandonne la parole.

M. Devevey se réjouit d'avoir participé à la mise en place du premier DESS « entreprise de presse » qui s'est transformé aujourd'hui en Master « Management des médias écrits ». Il se félicite du dynamisme remarquable de l'IEP qui explique sans doute l'essor rapide de l'établissement depuis sa création. Il souligne l'extraordinaire ouverture des possibles qui se traduit notamment par une offre élargie et diversifiée (1 DESS à son arrivée, 14 Masters à son départ). Il est impressionné par la mise en œuvre du processus de démocratisation qui place l'établissement de Rennes à la première place des IEP ; il tient à préciser que 552 000 € sont versés aux boursiers, ce montant représente le sixième du budget de l'IEP. Par ailleurs, il a remarqué que les débats étaient souvent passionnés, mais que la confrontation était un ingrédient nécessaire, utile et constitutif de la dynamique de l'établissement. Il avoue qu'il a été passionné par le travail accompli à Sciences Po. Aussi, il tient à exprimer sa reconnaissance à Patrick Le Floch, actuel directeur de l'IEP, mais également à Marcel Morabito, son premier interlocuteur à l'époque où l'IEP était porté sur les fonts baptismaux.

M. Morabito revient sur son engagement personnel à l'IEP. Il déclare qu'il a éprouvé beaucoup de plaisir à y travailler. Il considère que la force de l'IEP réside dans son ouverture fondamentale sur le secteur public et le secteur privé, garante de l'avenir et de l'emploi des diplômés. Sur la composition du CA, il est convaincu que le regard des personnalités extérieures permettra de dépasser la relation enseignants/étudiants et d'envisager une autre approche du développement et des projets. Il ajoute que les personnalités extérieures doivent conserver cette ouverture et l'identité territoriale. Enfin, il estime essentielle la présence des collectivités territoriales au CA.

M. Rogemont remercie M. Morabito sur ce dernier point. Il partage également son point de vue sur l'ouverture sur l'extérieur de l'IEP. En ce sens, il juge bon que des représentants du monde de l'entreprise soient représentés à qualité au CA.

M. Honoré intervient au nom de trois personnes susceptibles de s'engager au CA. M. Raynal Leconte, président de France Telecom Marine ; Jacques Cottreau qui exerce des responsabilités au sein de la Fédération nationale des SCOPP et David Bonan, syndicaliste CFDT, ancien responsable de l'UNEDIC.

M. Huguenot cite les liens noués entre l'IEP et le réseau territorial « Produit en Bretagne ». Il souhaite savoir si les personnes précitées sont en relation avec ce réseau.

Mme Petr mentionne la marque « Bretagne ». Elle propose le nom de Frédéric Pauly, actuel directeur de Rennes-Atalante comme personnalité extérieure envisageable.

M. Le Floch remercie Mme Petr d'avoir fait cette proposition. Il indique qu'il s'agit de trouver un équilibre entre les collectivités locales et le secteur privé. La prochaine séance du CA sera consacrée à la désignation des personnalités extérieures : après la présentation des

candidats, il sera procédé au vote des personnes appelées à siéger au CA. M. Le Floch invite Mme Petr, ainsi que M. Honoré à transmettre leurs informations au secrétariat général.

V – QUESTIONS DIVERSES

M. Huguenot demande au nom des élus SPRI que la modération des messages par liste de diffusion intervienne *a posteriori*. Il souhaite également la transmission des documents du CA aux administrateurs sous forme dématérialisée.

Mme Mercier précise qu'il est impossible de communiquer les documents du CA par mel. La solution passerait par l'installation d'une plate-forme de dépôt de documents.

M. Le Floch annonce qu'il envisage à terme la mise en place d'un tel programme.

Mme Mercier indique qu'il existe cependant un obstacle. La difficulté réside dans l'impossibilité pour les personnalités extérieures d'accéder aux documents numérisés dès lors qu'ils n'ont pas accès à l'ENT.

M. Huguenot désire savoir si le document concernant l'audit de l'IEP est la version finale.

M. Morabito répond par l'affirmative.

M. Huguenot s'interroge sur la plus-value retirée de cet audit. Il pointe des lacunes sur le plan de la méthode : audition d'un seul enseignant, aucun étudiant n'a été sollicité. Il ajoute que, sur le fond, les recommandations se limitent à trois propositions approximatives et dont la portée pratique est contestable.

M. Le Floch explique que le rapport d'audit fait aujourd'hui l'objet d'une appropriation et d'une discussion par le personnel administratif. Il précise que cet examen de la gestion de l'IEP et de son fonctionnement interne est inédit dans l'histoire de l'établissement.

M. Morabito clôt la séance à 16h47.